

Délibération du conseil communautaire

du 12 septembre 2016

n° 9

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : (56)

PRESENTS : 39

M ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, MM. PREHER, PETIT, BRAILLARD, Mme AZIHARI, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. MICHAUD, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme VASLIN, M. BARBOT, M. BIET, Mme BARREAU, BONNET, Mme DESPAS, MM. FAGES, M. GAUTHIER, GUIMARD, LAUMONIER, Mme PIAULET, M. SULLI, Mme CHABOT, M. D. GAUTHIER, M. CLAVE, M. PEROCHON, Mme FAVARD, MM. MARTIN, RENAULT, CHAINE, Mme PONTHER, M. BLOSSIER.

POUVOIRS : (9)

M. MIS, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme FARINEAU, mandant a pour mandataire Mme BRAUD
M. DUMAS, mandant a pour mandataire Mme PETIT
Mme. METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY
M. GANIVELLE, mandant a pour mandataire M. MICHAUD
M. PINNEAU, mandant a pour mandataire Mme BARREAU
Mme CARDINEAUX, mandant a pour mandataire M. MICHAUD
M. DABILLY, mandant a pour mandataire M. CHAINE
M. MATTARD, mandant a pour mandataire M. J. GAUTHIER

EXCUSES : (8)

MM. BAUDIN, AUDEBERT, HENEAU, BONNARD, BLIN, Mme TEXIER, M. CUNHA-RIBEIRO et Mme THENAULT

Nom du secrétaire de séance Mohamed BEN EMBAREK

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

**OBJET : Contrat de développement 2010 – 2015 avec le Conseil Départemental
Avenant n° 3**

Un contrat de développement entre le Département de la Vienne et la CAPC a été signé le 12 mars 2010, pour la période de 2010 à 2015. Il fixait la participation du Département à une hauteur de 2 175 000 €, sur 5 opérations : la patinoire ; le bassin de natation de Naintré ; le conservatoire de musique et de danse ; la médiathèque tête de réseau, première tranche ; et le programme de sécurisation routière sur les routes départementales des communes, hors Châtellerault.

Un refléchage de crédits, rendu possible par des économies opérées sur les programmes initiaux de la patinoire et du conservatoire, a été opéré en mars 2013, pour financer une partie du projet de complexe cinématographique, à hauteur de 150 000 €.

Il a été adjoint en septembre 2013 une enveloppe complémentaire de 900 000 €, permettant d'intégrer le financement du réseau des bibliothèques à Cenon, Thuré, et Naintré, de la médiathèque-tête de réseau de Châtellerault, pour la seconde tranche, du réseau des déchèteries, et du transfert des effluents de Cenon vers la station d'épuration centrale, suite à la suppression de celle d'Availles-en-Châtellerault.

Le montant total des aides du Département s'est élevé de la sorte à 3 075 000 €, avec des crédits de paiement jusqu'en 2017.

Le contrat fait l'objet d'un avenant n°3 qui prolonge sa durée à l'année 2016.

Délibération du conseil communautaire

du 12 septembre 2016

n° 9

page 2/3

Il est proposé à la CAPC, au titre de l'année 2016, une enveloppe de 618 750 €, à laquelle s'adjoint le reliquat de 8 000 € de crédits non consommés sur la sécurisation routière, portant sur les opérations suivantes :

- Centre des archives du pays châtellerausais, dernière tranche : : 100 000 €*
- Aménagement des espaces extérieurs du site de la Manu, côté Vienne : 150 000 €*
- C.E.D. Tennis, centre d'entraînement départemental (sols, toiture, vestiaires) : 139 250 €*
- Stade Gaillot-Sutter (tribune et vestiaires) : : 237 500 €*

Les crédits affectés à la sécurisation routière permettront le financement par le Département des travaux de la commune de Naintré à l'Archillac (R.D. 1), à hauteur de 115 000 €.

La participation départementale représente 23,15 % de la dépense HT estimée.

Il est en outre rappelé que l'aide apportée à Habitat de la Vienne pour la réalisation de la résidence d'habitat des jeunes de Châteauneuf, d'intérêt communautaire, sera alimentée sur un autre volet du programme Activ, avec 150 000 € sur l'année 2016 et 150 000 € sur l'exercice suivant.

La CAPC avait délibéré en date du 25 janvier 2016 pour flécher les crédits non engagés sur la médiathèque vers deux dossiers, les archives et le site de la Manu. En définitive, le présent avenant intègre les deux opérations.

Aujourd'hui, le Département est engagé dans un programme d'intervention auprès des communes et intercommunalités, dénommé Activ : accompagnement des communes et des territoires pour l'investissement dans la Vienne. Un volet de ce programme est spécifiquement orienté vers les E.P.C.I., volet au sein duquel les communes de plus de 3 500 habitants sont dotées elles aussi : 58 000 € pour Naintré et 176 250 € pour Châtelleraut.

** * * * **

VU le contrat de développement signé en date du 12 mars 2010 entre la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais et le Département de la Vienne,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 11 mars 2013, relative à l'avenant n° 1 signé en date du 27 mars 2013 pour intégrer le financement du complexe cinématographique,

VU la délibération n° 6 du bureau communautaire du 8 juillet 2013, relative à une dotation complémentaire de 900 000 €, objet de l'avenant n° 2 au contrat d'origine,

CONSIDERANT la politique départementale de soutien aux territoires, à travers une participation financière aux investissements structurants et attractifs du territoire châtelleraudais, culturels, sportifs et récréatifs,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une dotation complémentaire de 618 750 € auprès du conseil départemental**

Délibération du conseil communautaire

du 12 septembre 2016

n° 9

page 3/3

de la Vienne,

- d'annuler la délibération n° 9 du bureau communautaire du 25 janvier 2016, devenue sans objet,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3 au contrat d'origine, ci-annexé, et toute pièce s'y rapportant.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER